

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

BUREAUX: RUE MAIN, 1

ABONNEMENTS:

ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr. Six mois, 20 fr.; Un an, 44 fr.

LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr. Six mois, 27 fr.; Un an, 54 fr.; — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES: 25 centimes la ligne Réclamés: 25 centimes — On traite à forfait —

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Main, 1; A Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez MM. Havaux-Lafitte-Dullier et Cie, place de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine et chez J.-B. PARDON et FILS, 26, Chaussée d'Alessand, à Saint-Gilles-Bruxelles

Remon de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 13, 7 18, 8 45, 9 43, 11 46, m., 12 23, 1 54, 3 39, 5 13, 6 48, 7 23, 8 58, 9 28, 11 51, m. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 23, 7 18, 8 45, 10 12, 11 22, m., 1 20, 2 45, 5 10, 5 23, 7 18, 8 22, 10 36, 11 30, Lille à Roubaix, 5 15, 6 55, 8 29, 9 55, 11 05, 12 57, 2 22, 4 47, 5 20, 6 55, 8 00, 10 12, 11 15, 12 57, m. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 05, 7 10, 8 05, 9 40, 11 20, 12 15, m. Lille à Tourcoing et Mouscron, 5 27, 7 30, m. Mouscron à Tourcoing, 8 00 soir

BOURSE DE PARIS

du 29 DÉCEMBRE

3 0/0	61 85
4 1/2	90 25
Emprunts (5 0/0)	99 50

du 30 DÉCEMBRE

3 0/0	61 70
4 1/2	90 00
Emprunts (5 0/0)	99 55

ROUBAIX, 30 DÉCEMBRE 1874.

BULLETIN DU JOUR

On a beaucoup remarqué, hier, diverses notes du Français concourant toutes à établir la nécessité pour les fractions modérées de l'Assemblée d'arriver à une entente sur les lois constitutionnelles. Dans la première, cet organe du centre droit déclare que le maréchal président n'a accepté le pouvoir, le 19 novembre, qu'à la condition que l'Assemblée votera les lois constitutionnelles; que lors de ses voyages dans le Nord et dans l'Ouest, il a exprimé de nouveau le besoin impérieux d'une organisation constitutionnelle; que supposer l'abandon par le maréchal de ses premières idées, « serait faire injure à son caractère. »

Dans une seconde note, le Français affirme que les négociations notées pour la fusion des forces conservatrices sont poursuivies avec énergie et qu'il « y a lieu d'être satisfait des efforts décisifs qui sont tentés en ce sens. »

Enfin, dans une troisième note, la même feuille signale ce fait que les députés conservateurs qui se sont rendus dans les départements, ont écrit à leurs collègues restés à Versailles que leurs électeurs attachent une extrême importance à ce que l'on mette un fin « à la crise au milieu de laquelle l'Assemblée se trouve engagée. » Ce langage est considéré comme un appel suprême du centre droit, en faveur de l'adoption des lois constitutionnelles.

Mais en même temps que nous signalons ces symptômes, nous ne devons pas omettre de signaler que l'Union et la Gazette de France s'élèvent contre l'organisation constitutionnelle du parlement, avec une vivacité extrême.

On affirme que la question de l'impôt sur le revenu se produira devant la Chambre dès qu'elle abordera la discussion des impôts nouveaux nécessaires pour l'équilibre du budget. Un groupe de députés doit reprendre la proposition.

S'il faut en croire une dépêche de Berlin, publiée par le Times, on examinerait, en ce moment, à Berlin, la question de savoir s'il ne faut pas prendre immédiatement des mesures pour punir les cartistes d'avoir attaqué et capturé le brick *Gustav Wilhelm*. On avait dit, au contraire, que la Prusse renvoyait à formuler des réclamations, mais il est plus probable que le Times est bien renseigné et que M. de Bismark ne laissera pas échapper l'occasion qui lui est offerte d'exercer une pression sur les événements d'Espagne.

On mande de Londres qu'une grève de 50,000 ouvriers est imminente dans le sud de la province de Galles.

On lit dans le Journal officiel: L'Assemblée nationale a adopté la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — L'article 1er de la loi du 12 février 1851 est ainsi modifié: Est Français tout individu né en France d'un étranger qui lui-même y est né, à moins que, dans l'année qui suivra l'époque de sa majorité, telle qu'elle est fixée par la loi française, il ne réclame la qualité d'étranger par une déclaration faite, soit devant l'autorité municipale du lieu de sa résidence, soit devant les agents diplomatiques et consulaires de France à l'étranger et qu'il ne justifie avoir conservé sa nationalité d'origine par une attestation en due forme de son gouvernement, laquelle demeurera annexée à la déclaration.

Cette déclaration pourra être faite par procuration spéciale et authentique.

Art. 2. — Les jeunes gens auxquels s'applique l'article précédent peuvent, soit s'engager volontairement dans les armées de terre et de mer, soit contracter un engagement conditionnel d'un an, conformément à la loi du 27 juillet 1872, titre IV 3e section, soit entrer dans les écoles du Gouvernement à l'âge fixé par les lois et règlements, en déclarant qu'ils renoncent à réclamer la qualité d'étranger dans l'année qui suivra leur majorité.

Cette déclaration ne peut être faite qu'avec le consentement exprès et spécial du père, ou à défaut du père, de la mère, ou, à défaut du père et de la mère, qu'avec l'autorisation du conseil de famille. Elle ne doit être reçue qu'après les examens d'admission et s'ils sont favorables.

Délibéré en séances publiques, à Versailles, les 13 juillet, 10 et 14 décembre 1874.

Le président de la République promulgue la présente loi.

Maréchal DE MAC-MAHON, duc DE MAGENTA.

Aux déboires éprouvés naguère par l'ex-père Hyacinthe en Suisse viennent se joindre les infortunes nouvelles d'un autre père comme lui, M. Alexandre Péry, chassé du canton de Genève par décision du conseil cantonal, pour avoir tenté de troubler la paix publique par ses prédications. Nous ne savons au juste à quelle communion, catholique ou vieille catholique, appartient M. Péry, mais cette considération importe peu à l'affaire, et nous pouvons tirer, à tout événement, de cet incident la preuve que les défenseurs des libertés publiques en général, et de la liberté de conscience en particulier, doivent aller ailleurs que dans la Suisse républicaine chercher leurs modèles.

Pendant ce temps, une autre république, la libre Amérique, nous donne le spectacle de luttes qui n'ont, que nous sachions, rien de commun avec le principe de la fraternité humaine. C'est ainsi qu'en Louisiane, au milieu des troubles qui ont signalé les élections, le gouverneur de l'Etat trouve tout naturel de combattre par le poignard un de ses adversaires politiques: républicains et démocrates, démocrates et républicains ne sont pas faits vraiment pour nous faire désirer d'être en possession

d'institutions politiques semblables à celles des Etats-Unis.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 29 décembre.

On considère comme acquis le fait que le ministère ne subira aucune modification avant la rentrée et qu'il se présentera tout entier devant l'Assemblée au moment où elle prendra une première résolution à propos des lois constitutionnelles. Nous ne pouvons qu'approuver cette décision; non pas uniquement parce qu'elle est conforme aux usages parlementaires, ce qui serait une raison insuffisante, mais parce que le gouvernement ne doit pas s'exposer à changer un second fois les ministres si, dans quelques jours, un incident de séance venait révéler des dispositions imprévues de la part d'une majorité improvisée. Le maréchal, dans son message, a invité l'Assemblée à se prononcer au sujet des lois urgentes. Le gouvernement a réservé son initiative jusqu'à ce que la Chambre ait fait connaître sa volonté. Le maréchal reste donc dans les termes de ses précédentes déclarations en ne changeant pas de ministres dès à présent.

D'un autre côté, voici une explication qu'on me donne du retard qu'a subi le remaniement ministériel.

Depuis le jour où M. de Broglie prononça son dernier discours à la tribune, on ne douta plus de sa rentrée plus ou moins prochaine au ministère; mais il ne pouvait y revenir qu'à une condition, c'était d'être certain qu'il serait soutenu par une majorité offrant des garanties de durée. Cette certitude, il ne l'avait pas le 30 novembre quand l'Assemblée revint de vacances; il avait même une certitude contraire, par suite de l'hostilité non déguisée de l'extrême droite. Le changement ministériel, lentement préparé, annoncé pendant les vacances, ne put se produire ni quelques jours avant, ni quelques jours après le 30 novembre. Il fallut négocier pour reconstruire la majorité du 24 mai; il fallut triompher des défilés de l'extrême droite, dont les voix devaient former un appoint indispensable et à l'heure actuelle tout n'est pas encore terminé; mais les choses sont en bonne voie, même on espère que le voyage de Broglie, entrepris par quelques députés à peu près de marquer sur quels points on pourra définitivement s'entendre. Ainsi, on reconnaît au maréchal le droit de dissoudre l'Assemblée qui doit remplacer l'Assemblée actuelle, et l'on ferait une loi électorale dont la disposition capitale serait le rétablissement du scrutin par arrondissement. Sur ces deux points, l'accord serait près de se faire entre tous les groupes conservateurs; et le premier débat qui surgira à propos des lois constitutionnelles révélerait la formation de la majorité nouvelle.

C'est dans ces dispositions ou plutôt avec ces prévisions un peu plus rassurantes que se clôt l'année politique. Un député de la droite se répare, il y a trois jours, d'un de ses collègues de l'extrême droite, lui disait en lui serrant la main: « Je crois que nous pouvons attendre tranquillement l'année prochaine, car nous avons un ministère sur la planche. »

Je crois pouvoir vous affirmer que M. le duc d'Audiffret-Pasquier n'a jamais figuré dans la combinaison ministérielle qui s'élabore depuis bientôt six mois à l'Élysée.

M. Gambetta est allé avec M. Spuller passer ses vacances chez M. Edmond Adam, à Cannes. On assure qu'il a été convenu en

tre radicaux qu'aucun discours politique ne serait prononcé avant la rentrée.

Je me borne à vous signaler une lettre que M. Victor Hugo vient d'écrire au général Garibaldi. Quelques journaux se sont occupés avec vivacité de la lecture d'un pareil document ne peut nous inspirer qu'un sentiment de tristesse.

Il est probable que, après la rentrée de la Chambre, on entendra parler des perquisitions qui ont eu lieu ces jours derniers à Douai et qui, paraît-il, auraient révélé l'existence d'une association politique illicite. Vous aurez remarqué sans doute aussi une note qui vient de faire le tour de la presse départementale, annonçant que les parquets de province ont été invités à surveiller de près certaines associations qui, sous prétexte d'œuvres de charité ou de secours mutuels, s'occupent beaucoup de politique et de propagande radicale.

Le prince des Asturies est attendu aujourd'hui ou demain à Paris. Beaucoup de chefs du parti alphonseiste sont arrivés d'Espagne: on s'attend à une manifestation qui serait le prélude d'un mouvement en Espagne.

Le maréchal de Mac-Mahon a conféré le grand cordon de la Légion d'Honneur au prince Orloff, ambassadeur de Russie. Cette distinction a été très bien accueillie ici par la colonie russe et a été considérée comme une réponse à certaine dépêche de M. de Bismark, révoquée par le procès d'Arnim. Le prince Orloff s'était distingué pendant la guerre de Crimée, et même, si nous ne nous trompons, il y a perdu un œil, ce qui ne l'a pas empêché, à diverses reprises, depuis cette époque, de manifester ses sentiments de sympathie pour la France.

Je vous ai dit que, à l'occasion de l'inauguration de l'Opéra, la salle tout entière ne serait remplie que des invités de la présidence. J'apprends que cent cinquante places seront réservées pour les représentants de la presse parisienne.

Le Chatelet a repris les *Pitules du diable*: on y voit figurer les bêtes féroces du compteur Pezon. Quand ces nouveaux artistes arrivent sur la scène, ils ne manquent jamais de pousser des rugissements, et les musiciens de l'orchestre les accompagnent sur les cordes basses des violoncelles. Ce nouveau genre d'accompagnement produit un effet saisissant sur les nerfs de certains spectateurs.

Rue Chauchat, près du bureau du *Journal*, un marchand de vins a mis sur son enseigne: « à la consommation des siècles! » Pour deux sous, on a droit à un petit verre et à la lecture du journal.

Le temps est magnifique, mais le froid est très-vif. Ce matin, on a constaté jusqu'à 10 degrés au-dessous de zéro. Le club des patineurs va être enfin une institution sérieuse.

NOUVELLES DE BELGIQUE.

On nous écrit de Belgique, le 24 décembre:

Il faut rendre cette justice au Cabinet belge, que depuis l'ouverture de la session législative (troisième mardi de novembre), il s'est donné quelque peine pour faire de la besogne utile et contenir le parlementarisme. L'absence de discours du Trône, et, partant, de discussion d'Adresse, a fait gagner six semaines de temps. De plus, pas d'agitation politique, pas de violentes récriminations, pas de tapage, ni dans les cabinets, ni dans la rue. Le Cabinet en a profité pour mettre à l'ordre du jour la réforme du code de procédure civile. Malheureusement, comme d'habitude, le zèle de MM. les parlementaires n'a pas été à la hauteur

de leur mission, et le président de la Chambre a été maintes fois forcé de remettre la séance au lendemain, faute d'un nombre suffisant de membres présents. Il est regrettable que les nouveaux codes de Belgique, péniblement élaborés, discutés et votés au milieu de l'indifférence générale, doivent devenir les obligatoires. Les tribunaux pour les appliquer, les avocats pour les débattre, et le public pour les respecter, tous ressentent invinciblement l'influence délétère de cet état de choses. Nous n'hésitons pas à le dire: la majesté de la loi en souffre, et la grande école du respect en subit non moins les atteintes.

Rarement, depuis 1830, les budgets ont été votés aussi rapidement que cette année. Les plus grands adversaires du Cabinet, l'*Etoile belge* en tête, sont forcés de le reconnaître. L'aveu est naïf dans la bouche de MM. les doctrinaires. Presque aucune critique n'a été soulevée. Ce n'est pas que l'envie en ait manqué aux chefs du libéralisme, mais c'est que l'Opposition, ainsi que l'avoue l'*Etoile*, est en pleine dislocation.

Le progressisme fait d'effrayants progrès, et la réaction de M. Fontainas à l'Association libérale de Bruxelles en donne la mesure exacte. Nos lecteurs savent que ce célèbre franc-maçon, fondateur et inspecteur de l'école de jeunes filles solidaires à Bruxelles, a mis la libre-pensée en pratique en s'enfuyant de l'hôtel de ville de Bruxelles, où il siégeait comme échevin, pour prendre la clef des champs, en compagnie d'une jeune institutrice de l'école Gatti de Gamont. Rejoint à Lyon par sa femme légitime, il est rentré à Bruxelles, où il s'est vu forcé de donner sa démission d'échevin et de membre du conseil provincial du Brabant. Provoqué en duel par le frère de la jeune personne, il a tué son adversaire et a été condamné par les tribunaux. Voilà l'homme que les progressistes de Bruxelles ont réélu, à la barre des doctrinaires, commissaire du club libéral.

Il est vrai qu'il s'est trouvé un ministre de la justice pour proposer à la signature du Roi une diminution de peine pour le sieur Fontainas.

A Gand, au sein de l'Association libérale, les avocats sont maîtres du terrain comme à Bruxelles. Il en est de même dans beaucoup de villes belges. Mais, que ces faits n'avaient pas les catholiques! On nous a écrit: « Il reste toujours aux ennemis de la religion un point d'accord commun; c'est leur haine contre nos principes. Que de fois, depuis 1830, les Belges ont dû constater les effets du signe de ralliement des libéraux! Et le député Van Humbuck, de Bruxelles, dignitaire de la Loge leader du club de la Capitale, vient de le dire dans une des dernières séances de son association: « Tant que nous aurons à combattre l'ennemi commun, nous pourrions nous entendre et unir nos forces. » Parole grave, avec précaution que les catholiques belges ne pourraient jamais assez méditer!

de leur mission, et le président de la Chambre a été maintes fois forcé de remettre la séance au lendemain, faute d'un nombre suffisant de membres présents. Il est regrettable que les nouveaux codes de Belgique, péniblement élaborés, discutés et votés au milieu de l'indifférence générale, doivent devenir les obligatoires. Les tribunaux pour les appliquer, les avocats pour les débattre, et le public pour les respecter, tous ressentent invinciblement l'influence délétère de cet état de choses. Nous n'hésitons pas à le dire: la majesté de la loi en souffre, et la grande école du respect en subit non moins les atteintes.

Rarement, depuis 1830, les budgets ont été votés aussi rapidement que cette année. Les plus grands adversaires du Cabinet, l'*Etoile belge* en tête, sont forcés de le reconnaître. L'aveu est naïf dans la bouche de MM. les doctrinaires. Presque aucune critique n'a été soulevée. Ce n'est pas que l'envie en ait manqué aux chefs du libéralisme, mais c'est que l'Opposition, ainsi que l'avoue l'*Etoile*, est en pleine dislocation.

Le progressisme fait d'effrayants progrès, et la réaction de M. Fontainas à l'Association libérale de Bruxelles en donne la mesure exacte. Nos lecteurs savent que ce célèbre franc-maçon, fondateur et inspecteur de l'école de jeunes filles solidaires à Bruxelles, a mis la libre-pensée en pratique en s'enfuyant de l'hôtel de ville de Bruxelles, où il siégeait comme échevin, pour prendre la clef des champs, en compagnie d'une jeune institutrice de l'école Gatti de Gamont. Rejoint à Lyon par sa femme légitime, il est rentré à Bruxelles, où il s'est vu forcé de donner sa démission d'échevin et de membre du conseil provincial du Brabant. Provoqué en duel par le frère de la jeune personne, il a tué son adversaire et a été condamné par les tribunaux. Voilà l'homme que les progressistes de Bruxelles ont réélu, à la barre des doctrinaires, commissaire du club libéral.

Il est vrai qu'il s'est trouvé un ministre de la justice pour proposer à la signature du Roi une diminution de peine pour le sieur Fontainas.

A Gand, au sein de l'Association libérale, les avocats sont maîtres du terrain comme à Bruxelles. Il en est de même dans beaucoup de villes belges. Mais, que ces faits n'avaient pas les catholiques! On nous a écrit: « Il reste toujours aux ennemis de la religion un point d'accord commun; c'est leur haine contre nos principes. Que de fois, depuis 1830, les Belges ont dû constater les effets du signe de ralliement des libéraux! Et le député Van Humbuck, de Bruxelles, dignitaire de la Loge leader du club de la Capitale, vient de le dire dans une des dernières séances de son association: « Tant que nous aurons à combattre l'ennemi commun, nous pourrions nous entendre et unir nos forces. » Parole grave, avec précaution que les catholiques belges ne pourraient jamais assez méditer!

de leur mission, et le président de la Chambre a été maintes fois forcé de remettre la séance au lendemain, faute d'un nombre suffisant de membres présents. Il est regrettable que les nouveaux codes de Belgique, péniblement élaborés, discutés et votés au milieu de l'indifférence générale, doivent devenir les obligatoires. Les tribunaux pour les appliquer, les avocats pour les débattre, et le public pour les respecter, tous ressentent invinciblement l'influence délétère de cet état de choses. Nous n'hésitons pas à le dire: la majesté de la loi en souffre, et la grande école du respect en subit non moins les atteintes.

Rarement, depuis 1830, les budgets ont été votés aussi rapidement que cette année. Les plus grands adversaires du Cabinet, l'*Etoile belge* en tête, sont forcés de le reconnaître. L'aveu est naïf dans la bouche de MM. les doctrinaires. Presque aucune critique n'a été soulevée. Ce n'est pas que l'envie en ait manqué aux chefs du libéralisme, mais c'est que l'Opposition, ainsi que l'avoue l'*Etoile*, est en pleine dislocation.

Le progressisme fait d'effrayants progrès, et la réaction de M. Fontainas à l'Association libérale de Bruxelles en donne la mesure exacte. Nos lecteurs savent que ce célèbre franc-maçon, fondateur et inspecteur de l'école de jeunes filles solidaires à Bruxelles, a mis la libre-pensée en pratique en s'enfuyant de l'hôtel de ville de Bruxelles, où il siégeait comme échevin, pour prendre la clef des champs, en compagnie d'une jeune institutrice de l'école Gatti de Gamont. Rejoint à Lyon par sa femme légitime, il est rentré à Bruxelles, où il s'est vu forcé de donner sa démission d'échevin et de membre du conseil provincial du Brabant. Provoqué en duel par le frère de la jeune personne, il a tué son adversaire et a été condamné par les tribunaux. Voilà l'homme que les progressistes de Bruxelles ont réélu, à la barre des doctrinaires, commissaire du club libéral.

Il est vrai qu'il s'est trouvé un ministre de la justice pour proposer à la signature du Roi une diminution de peine pour le sieur Fontainas.

A Gand, au sein de l'Association libérale, les avocats sont maîtres du terrain comme à Bruxelles. Il en est de même dans beaucoup de villes belges. Mais, que ces faits n'avaient pas les catholiques! On nous a écrit: « Il reste toujours aux ennemis de la religion un point d'accord commun; c'est leur haine contre nos principes. Que de fois, depuis 1830, les Belges ont dû constater les effets du signe de ralliement des libéraux! Et le député Van Humbuck, de Bruxelles, dignitaire de la Loge leader du club de la Capitale, vient de le dire dans une des dernières séances de son association: « Tant que nous aurons à combattre l'ennemi commun, nous pourrions nous entendre et unir nos forces. » Parole grave, avec précaution que les catholiques belges ne pourraient jamais assez méditer!

de leur mission, et le président de la Chambre a été maintes fois forcé de remettre la séance au lendemain, faute d'un nombre suffisant de membres présents. Il est regrettable que les nouveaux codes de Belgique, péniblement élaborés, discutés et votés au milieu de l'indifférence générale, doivent devenir les obligatoires. Les tribunaux pour les appliquer, les avocats pour les débattre, et le public pour les respecter, tous ressentent invinciblement l'influence délétère de cet état de choses. Nous n'hésitons pas à le dire: la majesté de la loi en souffre, et la grande école du respect en subit non moins les atteintes.

Rarement, depuis 1830, les budgets ont été votés aussi rapidement que cette année. Les plus grands adversaires du Cabinet, l'*Etoile belge* en tête, sont forcés de le reconnaître. L'aveu est naïf dans la bouche de MM. les doctrinaires. Presque aucune critique n'a été soulevée. Ce n'est pas que l'envie en ait manqué aux chefs du libéralisme, mais c'est que l'Opposition, ainsi que l'avoue l'*Etoile*, est en pleine dislocation.

Le progressisme fait d'effrayants progrès, et la réaction de M. Fontainas à l'Association libérale de Bruxelles en donne la mesure exacte. Nos lecteurs savent que ce célèbre franc-maçon, fondateur et inspecteur de l'école de jeunes filles solidaires à Bruxelles, a mis la libre-pensée en pratique en s'enfuyant de l'hôtel de ville de Bruxelles, où il siégeait comme échevin, pour prendre la clef des champs, en compagnie d'une jeune institutrice de l'école Gatti de Gamont. Rejoint à Lyon par sa femme légitime, il est rentré à Bruxelles, où il s'est vu forcé de donner sa démission d'échevin et de membre du conseil provincial du Brabant. Provoqué en duel par le frère de la jeune personne, il a tué son adversaire et a été condamné par les tribunaux. Voilà l'homme que les progressistes de Bruxelles ont réélu, à la barre des doctrinaires, commissaire du club libéral.

Il est vrai qu'il s'est trouvé un ministre de la justice pour proposer à la signature du Roi une diminution de peine pour le sieur Fontainas.

A Gand, au sein de l'Association libérale, les avocats sont maîtres du terrain comme à Bruxelles. Il en est de même dans beaucoup de villes belges. Mais, que ces faits n'avaient pas les catholiques! On nous a écrit: « Il reste toujours aux ennemis de la religion un point d'accord commun; c'est leur haine contre nos principes. Que de fois, depuis 1830, les Belges ont dû constater les effets du signe de ralliement des libéraux! Et le député Van Humbuck, de Bruxelles, dignitaire de la Loge leader du club de la Capitale, vient de le dire dans une des dernières séances de son association: « Tant que nous aurons à combattre l'ennemi commun, nous pourrions nous entendre et unir nos forces. » Parole grave, avec précaution que les catholiques belges ne pourraient jamais assez méditer!

de leur mission, et le président de la Chambre a été maintes fois forcé de remettre la séance au lendemain, faute d'un nombre suffisant de membres présents. Il est regrettable que les nouveaux codes de Belgique, péniblement élaborés, discutés et votés au milieu de l'indifférence générale, doivent devenir les obligatoires. Les tribunaux pour les appliquer, les avocats pour les débattre, et le public pour les respecter, tous ressentent invinciblement l'influence délétère de cet état de choses. Nous n'hésitons pas à le dire: la majesté de la loi en souffre, et la grande école du respect en subit non moins les atteintes.

Rarement, depuis 1830, les budgets ont été votés aussi rapidement que cette année. Les plus grands adversaires du Cabinet, l'*Etoile belge* en tête, sont forcés de le reconnaître. L'aveu est naïf dans la bouche de MM. les doctrinaires. Presque aucune critique n'a été soulevée. Ce n'est pas que l'envie en ait manqué aux chefs du libéralisme, mais c'est que l'Opposition, ainsi que l'avoue l'*Etoile*, est en pleine dislocation.

Le progressisme fait d'effrayants progrès, et la réaction de M. Fontainas à l'Association libérale de Bruxelles en donne la mesure exacte. Nos lecteurs savent que ce célèbre franc-maçon, fondateur et inspecteur de l'école de jeunes filles solidaires à Bruxelles, a mis la libre-pensée en pratique en s'enfuyant de l'hôtel de ville de Bruxelles, où il siégeait comme échevin, pour prendre la clef des champs, en compagnie d'une jeune institutrice de l'école Gatti de Gamont. Rejoint à Lyon par sa femme légitime, il est rentré à Bruxelles, où il s'est vu forcé de donner sa démission d'échevin et de membre du conseil provincial du Brabant. Provoqué en duel par le frère de la jeune personne, il a tué son adversaire et a été condamné par les tribunaux. Voilà l'homme que les progressistes de Bruxelles ont réélu, à la barre des doctrinaires, commissaire du club libéral.

Il est vrai qu'il s'est trouvé un ministre de la justice pour proposer à la signature du Roi une diminution de peine pour le sieur Fontainas.

A Gand, au sein de l'Association libérale, les avocats sont maîtres du terrain comme à Bruxelles. Il en est de même dans beaucoup de villes belges. Mais, que ces faits n'avaient pas les catholiques! On nous a écrit: « Il reste toujours aux ennemis de la religion un point d'accord commun; c'est leur haine contre nos principes. Que de fois, depuis 1830, les Belges ont dû constater les effets du signe de ralliement des libéraux! Et le député Van Humbuck, de Bruxelles, dignitaire de la Loge leader du club de la Capitale, vient de le dire dans une des dernières séances de son association: « Tant que nous aurons à combattre l'ennemi commun, nous pourrions nous entendre et unir nos forces. » Parole grave, avec précaution que les catholiques belges ne pourraient jamais assez méditer!

de leur mission, et le président de la Chambre a été maintes fois forcé de remettre la séance au lendemain, faute d'un nombre suffisant de membres présents. Il est regrettable que les nouveaux codes de Belgique, péniblement élaborés, discutés et votés au milieu de l'indifférence générale, doivent devenir les obligatoires. Les tribunaux pour les appliquer, les avocats pour les débattre, et le public pour les respecter, tous ressentent invinciblement l'influence délétère de cet état de choses. Nous n'hésitons pas à le dire: la majesté de la loi en souffre, et la grande école du respect en subit non moins les atteintes.

Rarement, depuis 1830, les budgets ont été votés aussi rapidement que cette année. Les plus grands adversaires du Cabinet, l'*Etoile belge* en tête, sont forcés de le reconnaître. L'aveu est naïf dans la bouche de MM. les doctrinaires. Presque aucune critique n'a été soulevée. Ce n'est pas que l'envie en ait manqué aux chefs du libéralisme, mais c'est que l'Opposition, ainsi que l'avoue l'*Etoile*, est en pleine dislocation.

Le progressisme fait d'effrayants progrès, et la réaction de M. Fontainas à l'Association libérale de Bruxelles en donne la mesure exacte. Nos lecteurs savent que ce célèbre franc-maçon, fondateur et inspecteur de l'école de jeunes filles solidaires à Bruxelles, a mis la libre-pensée en pratique en s'enfuyant de l'hôtel de ville de Bruxelles, où il siégeait comme échevin, pour prendre la clef des champs, en compagnie d'une jeune institutrice de l'école Gatti de Gamont. Rejoint à Lyon par sa femme légitime, il est rentré à Bruxelles, où il s'est vu forcé de donner sa démission d'échevin et de membre du conseil provincial du Brabant. Provoqué en duel par le frère de la jeune personne, il a tué son adversaire et a été condamné par les tribunaux. Voilà l'homme que les progressistes de Bruxelles ont réélu, à la barre des doctrinaires, commissaire du club libéral.

Il est vrai qu'il s'est trouvé un ministre de la justice pour proposer à la signature du Roi une diminution de peine pour le sieur Fontainas.

A Gand, au sein de l'Association libérale, les avocats sont maîtres du terrain comme à Bruxelles. Il en est de même dans beaucoup de villes belges. Mais, que ces faits n'avaient pas les catholiques! On nous a écrit: « Il reste toujours aux ennemis de la religion un point d'accord commun; c'est leur haine contre nos principes. Que de fois, depuis 1830, les Belges ont dû constater les effets du signe de ralliement des libéraux! Et le député Van Humbuck, de Bruxelles, dignitaire de la Loge leader du club de la Capitale, vient de le dire dans une des dernières séances de son association: « Tant que nous aurons à combattre l'ennemi commun, nous pourrions nous entendre et unir nos forces. » Parole grave, avec précaution que les catholiques belges ne pourraient jamais assez méditer!

de leur mission, et le président de la Chambre a été maintes fois forcé de remettre la séance au lendemain, faute d'un nombre suffisant de membres présents. Il est regrettable que les nouveaux codes de Belgique, péniblement élaborés, discutés et votés au milieu de l'indifférence générale, doivent devenir les obligatoires. Les tribunaux pour les appliquer, les avocats pour les débattre, et le public pour les respecter, tous ressentent invinciblement l'influence délétère de cet état de choses. Nous n'hésitons pas à le dire: la majesté de la loi en souffre, et la grande école du respect en subit non moins les atteintes.

Rarement, depuis 1830, les budgets ont été votés aussi rapidement que cette année. Les plus grands adversaires du Cabinet, l'*Etoile belge* en tête, sont forcés de le reconnaître. L'aveu est naïf dans la bouche de MM. les doctrinaires. Presque aucune critique n'a été soulevée. Ce n'est pas que l'envie en ait manqué aux chefs du libéralisme, mais c'est que l'Opposition, ainsi que l'avoue l'*Etoile*, est en pleine dislocation.

Le progressisme fait d'effrayants progrès, et la réaction de M. Fontainas à l'Association libérale de Bruxelles en donne la mesure exacte. Nos lecteurs savent que ce célèbre franc-maçon, fondateur et inspecteur de l'école de jeunes filles solidaires à Bruxelles, a mis la libre-pensée en pratique en s'enfuyant de l'hôtel de ville de Bruxelles, où il siégeait comme échevin, pour prendre la clef des champs, en compagnie d'une jeune institutrice de l'école Gatti de Gamont. Rejoint à Lyon par sa femme légitime, il est rentré à Bruxelles, où il s'est vu forcé de donner sa démission d'échevin et de membre du conseil provincial du Brabant. Provoqué en duel par le frère de la jeune personne, il a tué son adversaire et a été condamné par les tribunaux. Voilà l'homme que les progressistes de Bruxelles ont réélu, à la barre des doctrinaires, commissaire du club libéral.

Il est vrai qu'il s'est trouvé un ministre de la justice pour proposer à la signature du Roi une diminution de peine pour le sieur Fontainas.

A Gand, au sein de l'Association libérale, les avocats sont maîtres du terrain comme à Bruxelles. Il en est de même dans beaucoup de villes belges. Mais, que ces faits n'avaient pas les catholiques! On nous a écrit: « Il reste toujours aux ennemis de la religion un point d'accord commun; c'est leur haine contre nos principes. Que de fois, depuis 1830, les Belges ont dû constater les effets du signe de ralliement des libéraux! Et le député Van Humbuck, de Bruxelles, dignitaire de la Loge leader du club de la Capitale, vient de le dire dans une des dernières séances de son association: « Tant que nous aurons à combattre l'ennemi commun, nous pourrions nous entendre et unir nos forces. » Parole grave, avec précaution que les catholiques belges ne pourraient jamais assez méditer!

de leur mission, et le président de la Chambre a été maintes fois forcé de remettre la séance au lendemain, faute d'un nombre suffisant de membres présents. Il est regrettable que les nouveaux codes de Belgique, péniblement élaborés, discutés et votés au milieu de l'indifférence générale, doivent devenir les obligatoires. Les tribunaux pour les appliquer, les avocats pour les débattre, et le public pour les respecter, tous ressentent invinciblement l'influence délétère de cet état de choses. Nous n'hésitons pas à le dire: la majesté de la loi en souffre, et la grande école du respect en subit non moins les atteintes.

Rarement, depuis 1830, les budgets ont été votés aussi rapidement que cette année. Les plus grands adversaires du Cabinet, l'*Etoile belge* en tête, sont forcés de le reconnaître. L'aveu est naïf dans la bouche de MM. les doctrinaires. Presque aucune critique n'a été soulevée. Ce n'est pas que l'envie en ait manqué aux chefs du libéralisme, mais c'est que l'Opposition, ainsi que l'avoue l'*Etoile*, est en pleine dislocation.

Le progressisme fait d'effrayants progrès, et la réaction de M. Fontainas à l'Association libérale de Bruxelles en donne la mesure exacte. Nos lecteurs savent que ce célèbre franc-maçon, fondateur et inspecteur de l'école de jeunes filles solidaires à Bruxelles, a mis la libre-pensée en pratique en s'enfuyant de l'hôtel de ville de Bruxelles, où il siégeait comme échevin, pour prendre la clef des champs, en compagnie d'une jeune institutrice de l'école Gatti de Gamont. Rejoint à Lyon par sa femme légitime, il est rentré à Bruxelles, où il s'est vu forcé de donner sa démission d'échevin et de membre du conseil provincial du Brabant. Provoqué en duel par le frère de la jeune personne, il a tué son adversaire et a été condamné par les tribunaux. Voilà l'homme que les progressistes de Bruxelles ont réélu, à la barre des doctrinaires, commissaire du club libéral.

Il est vrai qu'il s'est trouvé un ministre de la justice pour proposer à la signature du Roi une diminution de peine pour le sieur Fontainas.

A Gand, au sein de l'Association libérale, les avocats sont maîtres du terrain comme à Bruxelles. Il en est de même dans beaucoup de villes belges. Mais, que ces faits n'avaient pas les catholiques! On nous a écrit: « Il reste toujours aux ennemis de la religion un point d'accord commun; c'est leur haine contre nos principes. Que de fois, depuis 1830, les Belges ont dû constater les effets du signe de ralliement des libéraux! Et le député Van Humbuck, de Bruxelles, dignitaire de la Loge leader du club de la Capitale, vient de le dire dans une des dernières séances de son association: « Tant que nous aurons à combattre l'ennemi commun, nous pourrions nous entendre et unir nos forces. » Parole grave, avec précaution que les catholiques belges ne pourraient jamais assez méditer!

de leur mission, et le président de la Chambre a été maintes fois forcé de remettre la séance au lendemain, faute d'un nombre suffisant de membres présents. Il est regrettable que les nouveaux codes de Belgique, péniblement élaborés, discutés et votés au milieu de l'indifférence générale, doivent devenir les obligatoires. Les tribunaux pour les appliquer, les avocats pour les débattre, et le public pour les respecter, tous ressentent invinciblement l'influence délétère de cet état de